



l'Assurance Maladie

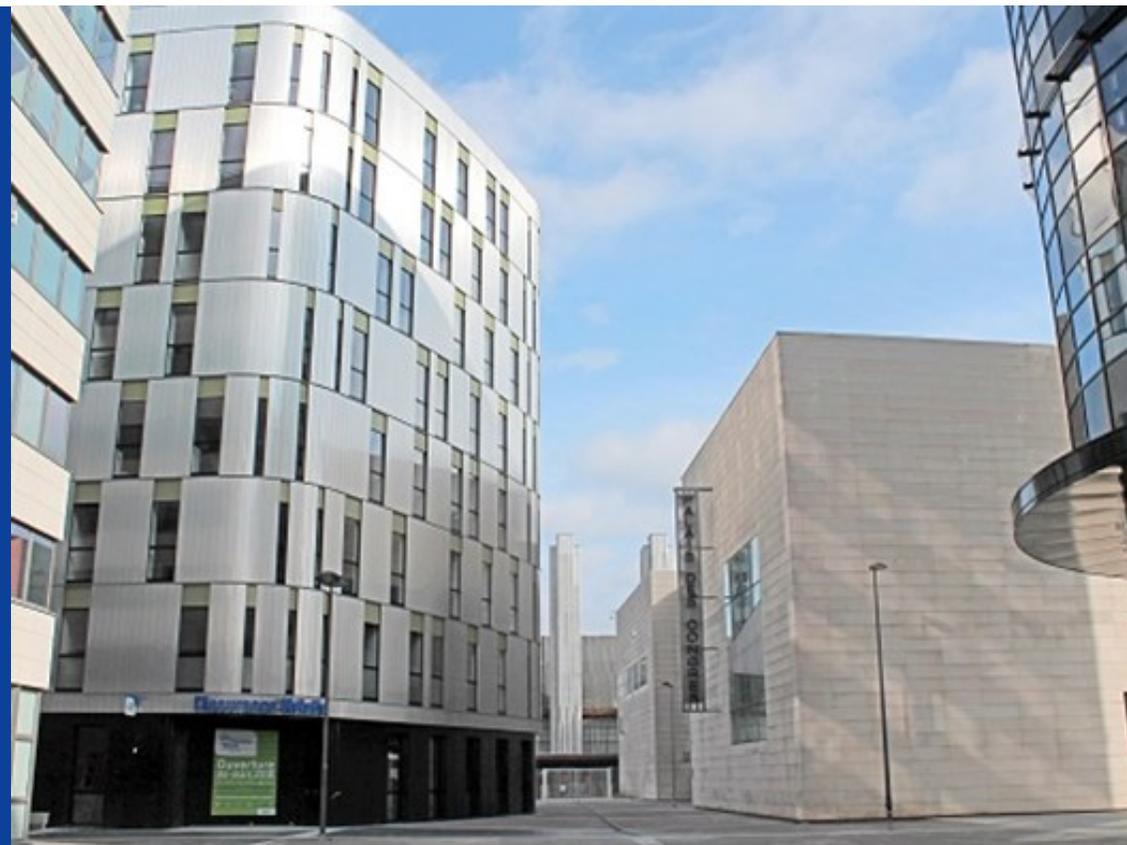
Agir ensemble, protéger chacun

Côte-d'Or

RÉGLEZ VOS PARAMÈTRES



- Utilisez le navigateur internet Firefox
- Vérifiez vos paramètres de son
- Utilisez votre smartphone si besoin



l'Assurance
Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

SOMMAIRE

Les actus du moment

01 La DSN Mensuelle

02 Le signalement d'arrêt de travail

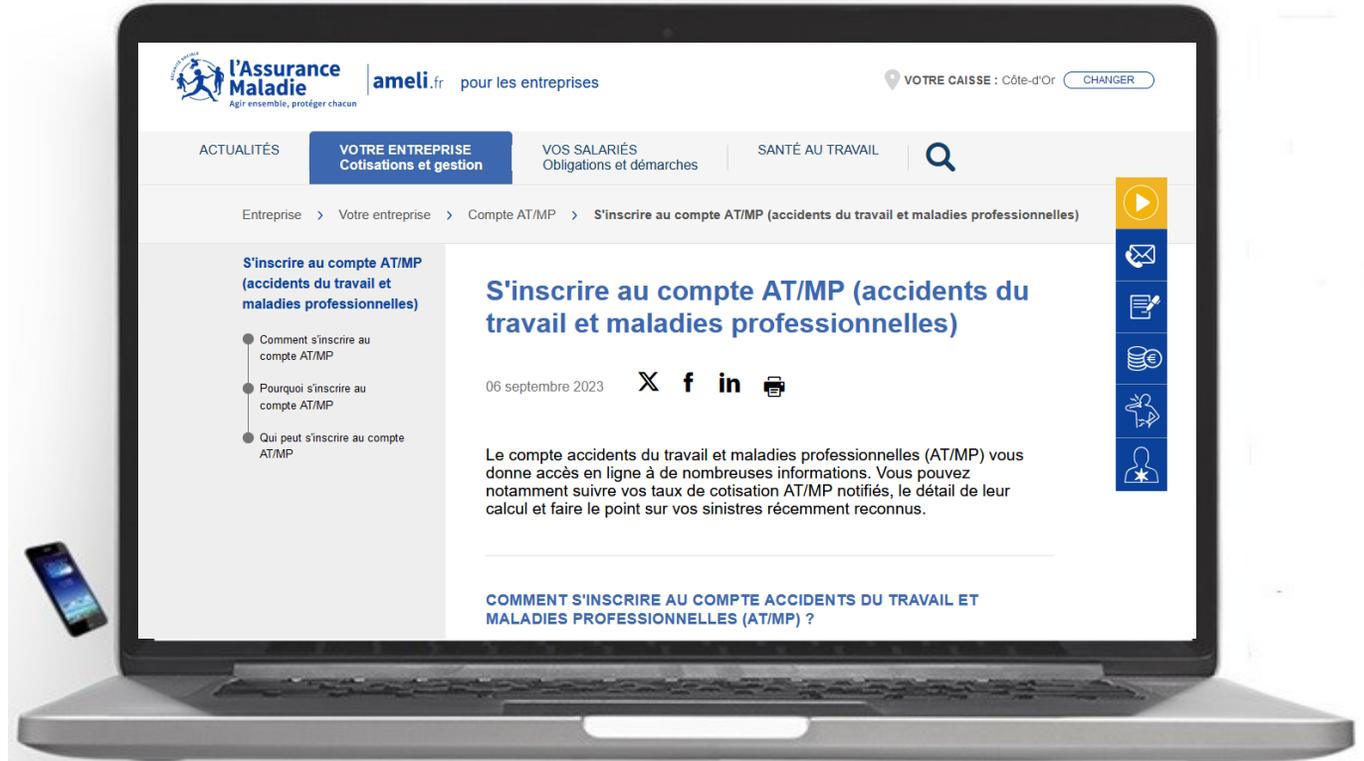
03 Les démarches facilitées via la DSN



LE COMPTE AT MP DANS LE COMPTE ENTREPRISE

Obligation de création du compte et de dématérialisation de la notice

- ✓ Vérifiez vos accidents de travail
- ✓ Récupérez votre taux de notification pour la DSN de janvier

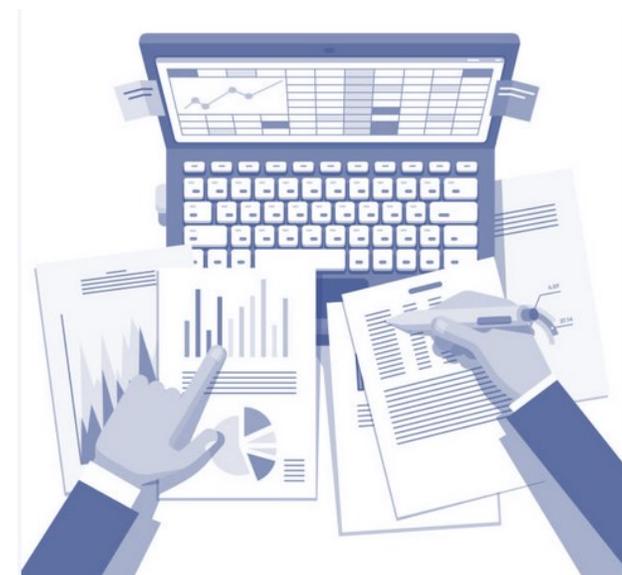


UN SUIVI DES IJ AU FIL DE L'EAU : LISEZ LES CRM

« Félicitations ! Vous êtes de plus en plus nombreux à maîtriser les signalements d'arrêt de travail en DSN »

Inutile de vous affoler sur les bilans de fin d'année, car les IJSS sont prescrites dans les délais de 2 ans

Faites vos signalements au fil de l'eau et suivez-les !



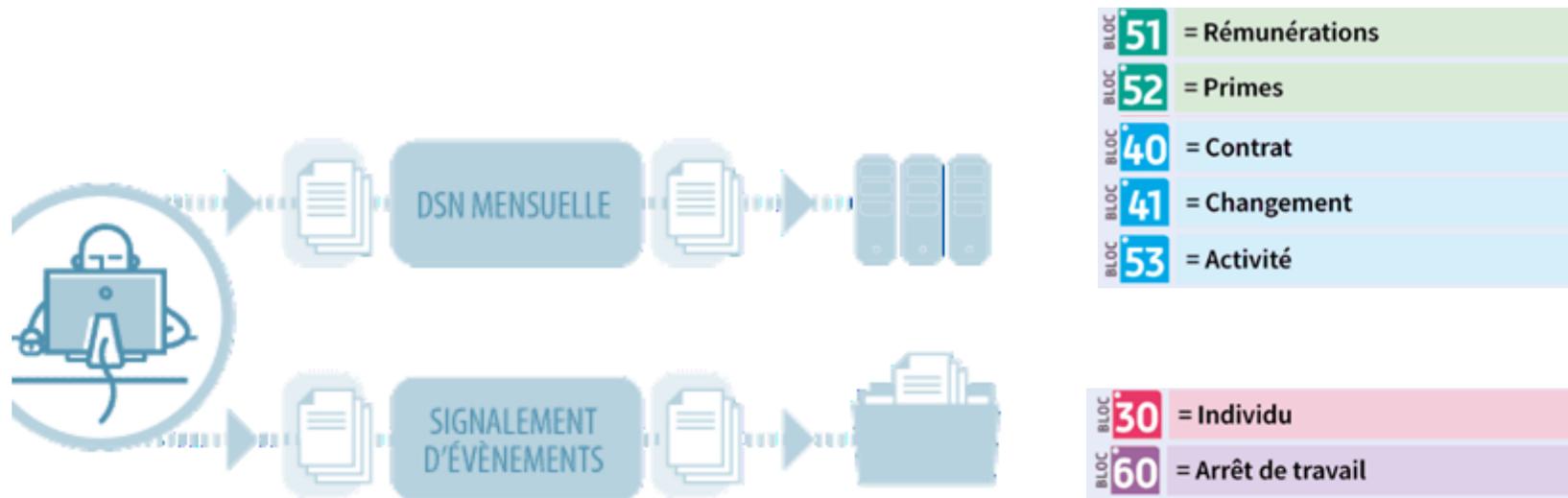
01

LA DSN MENSUELLE : CONTEXTE ET PRINCIPES DE BASE

LES PRINCIPES DE BASE DE LA DSN

La DSN est l'envoi chaque mois d'une photo de la paie

L'employeur signale au fil de l'eau les contrats et les absences arrêt de travail



RECONSTITUTION D'UNE ATTESTATION DE SALAIRE AVEC LA DSN

Les infos de l'attestation de salaire sont issues des DSN mensuelles, et du signalement d'évènement qui contient des dates

DSN mensuelle :

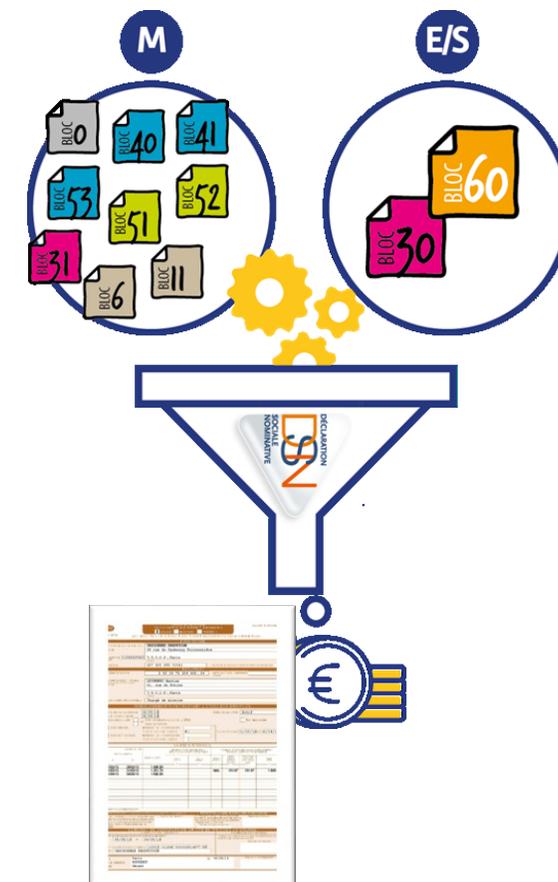
1 - Informations récupérées automatiquement

Signalement d'arrêt de travail :

2 - Données saisies manuellement

Système DSN :

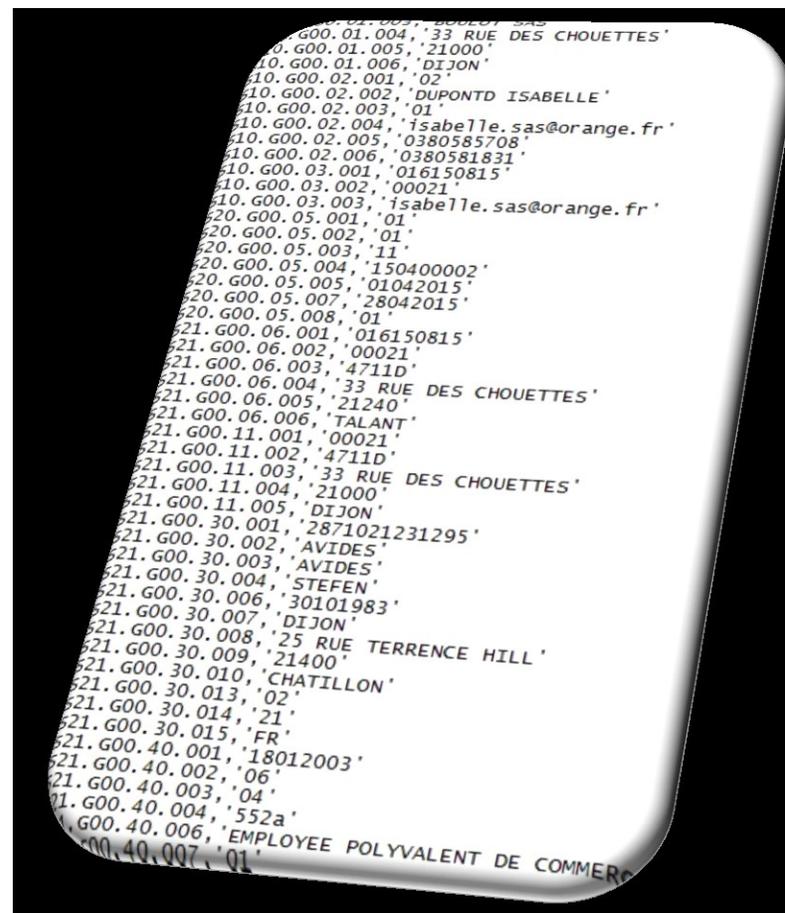
3 - Fabrication d'une attestation à connaissance d'une absence



LA DSN : ZOOM SUR LES BLOCS, SEGMENTS, ET CONTENU DU FICHIER

COMPOSITION D'UNE DSN MENSUELLE

BLOC 0	= Identification logiciel	ÉDITEUR DSN
BLOC 6	= Siège	ENTREPRISE
BLOC 11	= Établissement	
BLOC 30	= Individu	SALARIE
BLOC 31	= Changement	
BLOC 40	= Contrat	TRAVAIL
BLOC 41	= Changement	
BLOC 53	= Activité	
BLOC 51	= Rémunérations	SALAIRES
BLOC 52	= Primes	
BLOC 60	= Arrêt de travail	ARRÊTS EN COURS



02

LE SIGNALEMENT DSN ARRÊT DE TRAVAIL

L'ARRÊT DE TRAVAIL - LE SIGNALEMENT DSN ET LE BLOC 60

Le signalement d'arrêt est indépendant d'une DSN mensuelle et contient des dates

Motif de l'arrêt	<i>S21.G00.60.001</i>
Date du dernier jour travaillé	<i>S21.G00.60.002</i>
Date de fin prévisionnelle	<i>S21.G00.60.003</i>
Subrogation	<i>S21.G00.60.004</i>
Date de début de subrogation	<i>S21.G00.60.005</i>
Date de fin de subrogation	<i>S21.G00.60.006</i>
IBAN	<i>S21.G00.60.007</i>
BIC	<i>S21.G00.60.008</i>
Date de la reprise	<i>S21.G00.60.010</i>
Motif de la reprise	<i>S21.G00.60.011</i>
Date de l'accident ou de la première constatation	<i>S21.G00.60.012</i>
SIRET Centralisateur	<i>S21.G00.60.600</i>

ENREGISTREZ L'ABSENCE ET TRANSMETTEZ L'INFO

Signalement d'arrêt initial : dites-le une fois

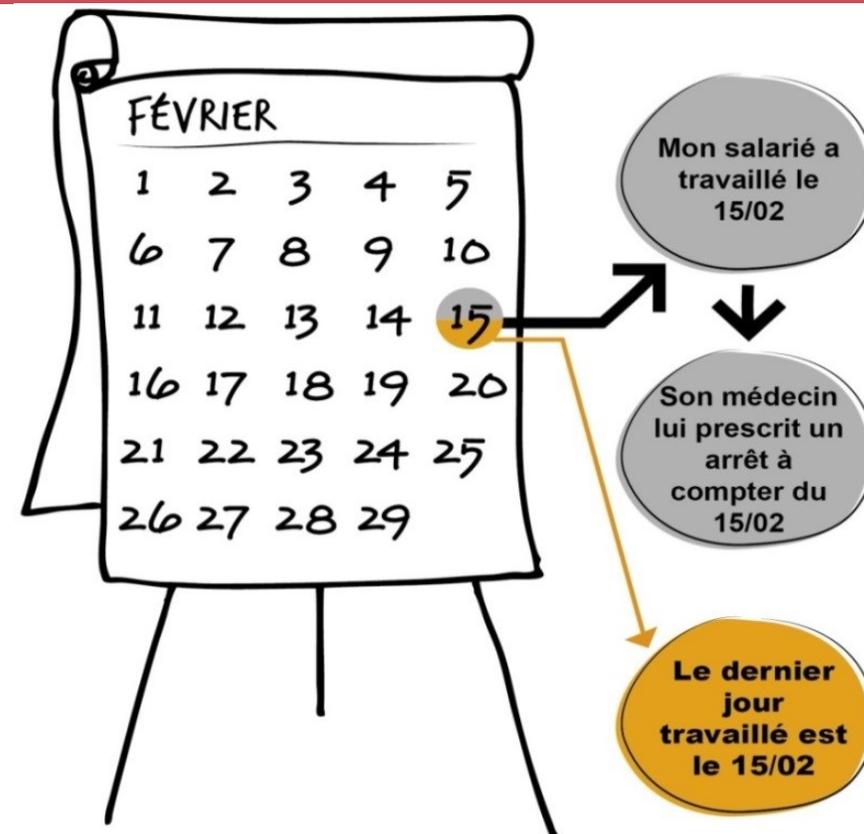
- ✓ **1 signalement pour « Arrêt de Travail INITIAL »** *sous 5 jours.*
- ✓ **Enregistrer la prolongation dans le logiciel de paie,** *sans signalement.*



LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL (DJT)

Comment le déterminer ?

- ✓ **L'assuré n'a pas travaillé le jour de l'arrêt,**
le DJT est la veille de l'arrêt.
- ✓ **Le salarié a travaillé le jour de l'arrêt,**
le DJT est le jour de l'arrêt.



LA SUBROGATION – 10 À 25 % DES ANOMALIES

Le signalement indique le destinataire des IJSS

Vérifiez si votre logiciel vous limite par erreur aux dates d'arrêt

- ✓ Modifiez manuellement en indiquant la date maximale prévue par votre convention
- ✓ Mieux : faites évoluer le paramétrage de votre logiciel sur cette rubrique !

ARRÊT DE TRAVAIL

CODE MOTIF DÉBUT 01 - MALADIE

DATE DU DERNIER JOUR TRAVAILLÉ JJ/MM/AA X

DATE DE REPRISE JJ/MM/AA X

DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE JJ/MM/AA X

SUBROGATION

DATE DE DÉBUT X

DATE DE FIN X

BANQUE

03

LES DÉMARCHES FACILITÉES

VIA LA DSN

CHOIX DU RISQUE : DE MULTIPLES OPTIONS EN DSN



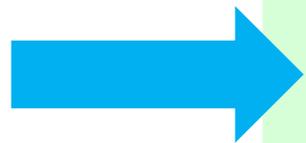
Les motifs d'arrêt sont extrêmement développés dans votre logiciel de paie

Arrêt de travail

S21.G00.60

Un arrêt de travail est une suspension temporaire pour cause de maladie, maternité ou paternité durant laquelle le salarié ne peut exercer son activité.
La transmission d'une amule et remplace doit s'accompagner de la "date du dernier jour travaillé" et de la "date de fin prévisionnelle" de l'arrêt à annuler.
En cas de suspension supra-mensuelle, la suspension doit être déclarée dans toutes les DSN mensuelles dont le Mois Principal déclaré présente une période commune avec la suspension concernée.

Motif de l'arrêt	S21.G00.60.001
Date du dernier jour travaillé	S21.G00.60.002
Date de fin prévisionnelle	S21.G00.60.003
Subrogation	S21.G00.60.004
Date de début de subrogation	S21.G00.60.005
Date de fin de subrogation	S21.G00.60.006
IBAN	S21.G00.60.007
BIC	S21.G00.60.008
Date de la reprise	S21.G00.60.010
Motif de la reprise	S21.G00.60.011
Date de l'accident ou de la première constatation	S21.G00.60.012
SIRET Centralisateur	S21.G00.60.600

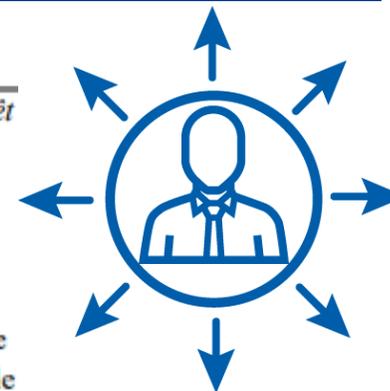


Motif de l'arrêt

TravailArret.Motif

Motif permettant d'identifier le type d'arrêt

- 01 - maladie
- 02 - maternité
- 03 - paternité / accueil de l'enfant
- 04 - congé suite à un accident de trajet
- 05 - congé suite à maladie professionnelle
- 06 - congé suite à accident de travail ou de
- 07 - femme enceinte dispensée de travail
- 09 - adoption
- 10 - [FP] Congé suite à une maladie imputable au service
- 11 - [FP] Congé de maladie des victimes ou réformés de guerre (art 41)
- 12 - [FP] Congé de longue durée
- 13 - [FP] Congé de longue maladie
- 14 - [FP] Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- 15 - temps partiel thérapeutique (risque maladie)
- 16 - temps partiel thérapeutique (risque accident de travail)
- 17 - temps partiel thérapeutique (risque accident de trajet)
- 18 - temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle)
- 19 - Deuil d'enfant
- 20 - Potentiel nouveau motif d'arrêt A
- 21 - Potentiel nouveau motif d'arrêt B



EN CAS DE SUBROGATION, L'IBAN EST AUTOMATIQUE EN DSN

L'IBAN est paramétré dans votre logiciel de paie



Arrêt de travail S21.G00.60

Un arrêt de travail est une suspension temporaire pour cause de maladie, maternité ou paternité durant laquelle le salarié ne peut exercer son activité.
La transmission d'une minute et remplace doit s'accompagner de la transmission de la "date du dernier jour travaillé" et de la "date de fin prévisionnelle" de l'arrêt à annuler.
En cas de suspension supra-mensuelle, la suspension doit être déclarée dans toutes les DSN mensuelles dont le Mois Principal déclaré présente une période commune avec la suspension concernée.

Motif de l'arrêt	S21.G00.00.001
Date du dernier jour travaillé	S21.G00.00.002
Date de fin prévisionnelle	S21.G00.00.003
Subrogation	S21.G00.00.004
Date de début de subrogation	S21.G00.00.005
Date de fin de subrogation	S21.G00.00.006
IBAN	S21.G00.00.007
BIC	S21.G00.00.008
Date de la reprise	S21.G00.00.010



.....00.60.007

IBAN

TravailArrret.Iban

Il s'agit du code IBAN de l'employeur.
Le Code IBAN : International Bank Account Number (ce qui signifie Numéro de Compte Bancaire International), correspond à la représentation internationale du compte bancaire de chaque pays.
L'IBAN permet de trouver l'identité des titulaires de comptes bancaires quelque soit son origine, l'endroit où il est tenu.

CCH-11 : La rubrique est obligatoire si la rubrique "Subrogation - S21.G00.60.004" est renseignée avec la valeur "01 - oui".

SUBROGATION

DATE DE DÉBUT X DATE DE FIN X

BANQUE

L'IBAN est remonté automatiquement par le biais du signalement DSN

Vigilance ! L'IBAN identique pour vos saisies résiduelles sur net-E

EVOLUTION DE LA NOUVELLE EMBAUCHE TRANSPARENTE EN DSN



Rémunération

S21.G00.51

Contrepartie de l'activité de l'individu dans le cadre du contrat. Dans certains cas, cette contrepartie est exprimée sous la forme de base d'indemnisation. Elle peut également être caractérisée par un taux de rémunération, variant au cours du mois.

Date de début de période de paie S21.G00.51.001

Date de fin de période de paie S21.G00.51.002

Numéro du contrat S21.G00.51.011

Type

Nombre d'heures

Montant

[FP] Taux de rémunération de la situation administrative

Taux de conduite centrale nucléaire

Taux de majoration

Taux de rémunération cotisée

Taux de majoration ex-a...

Type

Remuneration.Type

- 001 - Rémunération brute non plafonnée
- 002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage
- 003 - Salaire rétabli – reconstitué
- 010 - Salaire de base
- 012 - Heures d'équivalence
- 013 - Heures d'habillage, déshabillage, pause
- 016 - [FP] Heures affectées à un travail d'aide à domicile
- 017 - Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires
- 018 - Heures supplémentaires structurelles
- 019 - Heures d'activité partielle
- 020 - Heures affectées à un travail d'aide à domicile de publics fragiles
- 021 - [FP] Taux de rémunération de la situation administrative
- 022 - [FP] Complément de traitement indiciaire (CTI)
- 023 - Potentiel nouveau type de rémunération C
- 025 - Heures correspondant à du chômage intempéries
- 026 - Heures supplémentaires exonérées
- 027 - Potentiel nouveau type de rémunération A
- 028 - Potentiel nouveau type de rémunération B



- ✓ Le salaire rétabli redescend automatiquement
- ✓ Les salaires des anciens contrats redescendent également

L'IJ correspond rarement à ce que vous attendez !

LE SIGNALEMENT RISQUE PRO GÉNÈRE 2 ATTESTATIONS

Pour les maladies pros et le risque AT

- ✓ un seul signalement génère une attestation AT/MP et une maladie
« comme si vous aviez envoyé 2 attestations »
- ✓ paiement de l'IJ provisoire
- ✓ régularisation auto si AT/MP reconnu

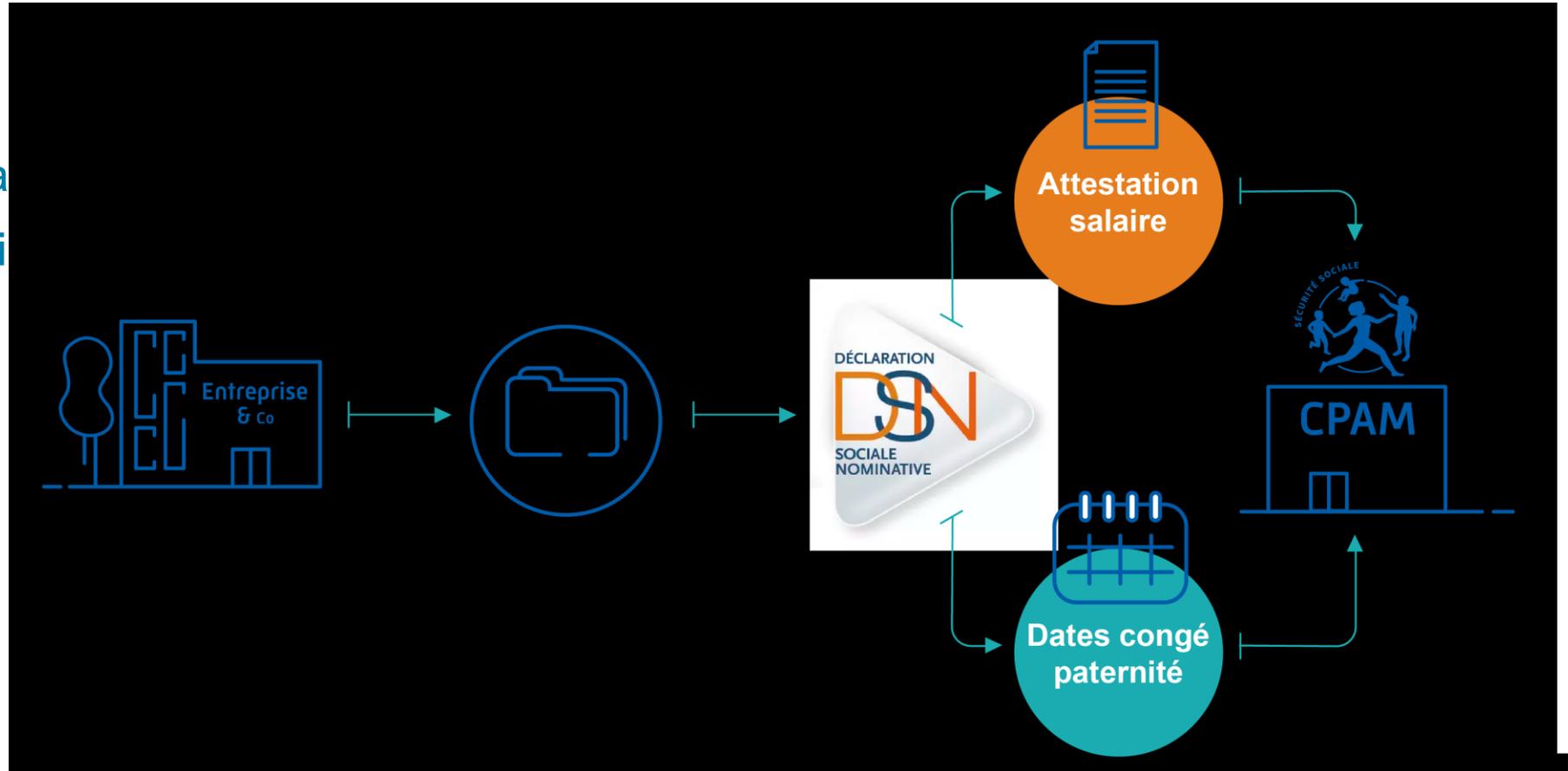
The image shows two overlapping French social security forms. The top form is 'Attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières' (ATT SAL-BIS) and the bottom form is 'Attestation de salaire accident du travail ou maladie professionnelle' (ATT SAL-IMP). Both forms are from Cerfa and contain fields for employer and employee information, work details, and salary data.



LE CONGÉ PATERNITÉ EN DSN TOUT EST FACILE ET AUTOMATIQUE

Le signalement DSN

- ✓ L'attestation de salaire
- ✓ La période de fractionnement



CE QU'IL FAUT RETENIR



LES INCONTOURNABLES POUR UNE INDEMNISATION RAPIDE

CODE : <https://app.klaxoon.com/join/DM8AP3P>



MERCI !

COORDONNÉES UTILES

Sites internet :

[ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise)

Net-entreprises.fr :

- le MOOC

[Formation-net-entreprises.fr](https://www.formation-net-entreprises.fr)

- la base de connaissances

[net-entreprises.custhelp.com](https://www.net-entreprises.custhelp.com)



Contacts téléphoniques :

Net-entreprises : aide inscription ajout déclaration et habilitations :

0820 000 516

Assurance Maladie : suivi de vos dossiers et hotline téléservices :

36 79

Relation employeurs Côte d'Or